



Pour obtenir des renseignements complémentaires sur vos démarches vous pouvez :

- vous adresser auprès des permanences juridiques de votre mairie
- vous rendre à l'accueil du tribunal de grande instance
- consulter le site internet suivant : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Où trouver la MJD la plus proche de chez vous ?

- sur le site du ministère de la Justice [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

rubrique : JUSTICE EN RÉGION

LIEUX DE JUSTICE / Maisons de justice et du droit

Annuaire des maisons de justice et du droit



# Maison de justice et du droit

MJD



Un lien direct  
entre la justice et le citoyen

Les MJD informent les usagers sur leurs droits, aident les victimes, orientent vers les procédures et interviennent dans la résolution amiable des litiges.

## Accès au droit Pour quoi faire ?

Quels que soient son âge, son sexe, sa nationalité, son lieu de résidence et son niveau de vie, toute personne doit pouvoir

## Accès au droit Où ?

Les 140 maisons de justice et du droit sont des établissements judiciaires de proximité, implantées au plus près des usagers sur l'ensemble du territoire national. Placées sous l'autorité du ministère de la justice, elles exercent certaines missions judiciaires et concourent à la prévention de la délinquance.

## Quelles missions ?



Les usagers des MJD sont accueillis gratuitement pour toute question et problème de droit. Ils sont informés et orientés dans leurs démarches par le personnel de la MJD.

Avec ou sans rendez-vous, ils peuvent rencontrer les différents professionnels assurant

des permanences dans la MJD pour des besoins d'informations générales ou ciblées : droits des femmes, de la famille, des consommateurs, des étrangers, emploi, logement... Des consultations juridiques peuvent être proposées par les avocats, huissiers et notaires.



## La maison de justice et du droit, un lieu d'écoute et d'échange

Des activités de conciliation et de médiation sont menées dans de nombreuses MJD. Elles permettent de trouver une solution amiable à de nombreux conflits.



Les conciliateurs interviennent gratuitement et en dehors de tout procès pour tous les litiges civils (commercial, professionnel, voisinage...).

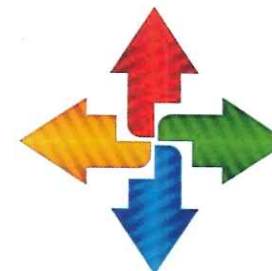


## Diversité des intervenants : les MJD, des structures multi-professionnelles et multi-partenariales

Au sein des MJD, des professionnels assurent régulièrement leurs missions et participent à une offre de service large, complémentaire et adaptée aux besoins de la population.

Greffiers, agents d'accueil et juristes relevant des associations, des CDAD, des MJD, des collectivités locales...;

Intervenants dans le cadre de l'activité pénale : délégué du procureur de la République, service pénitentiaire d'insertion et de probation, service de la protection judiciaire de la jeunesse...



Professionnels du droit : avocats, huissiers de justice, notaires ;

Intervenants en matière de règlement amiable des conflits : médiateurs, conciliateurs, délégués du défenseur des droits ;



# Maison de Justice & du Droit

## d'Angoulême

La Maison de Justice et du Droit (MJD) d'Angoulême est un service judiciaire de proximité, mis à disposition de tous les citoyens, gratuitement et dans le respect des règles de confidentialité.

Un ensemble de permanences, avec ou sans rendez-vous, est mis à disposition pour vous permettre de connaître vos droits... mais aussi vos devoirs... faciliter le règlement de petits litiges

Accueil, Information et orientation  
du Lundi au Vendredi  
de 9h00 à 12h30  
de 13h30 à 17h00  
[16h00 le Vendredi]

tél. 05 45 24 68 01

## LES PERMANENCES GRATUITES D'ACCES AU DROIT

### AVOCATS

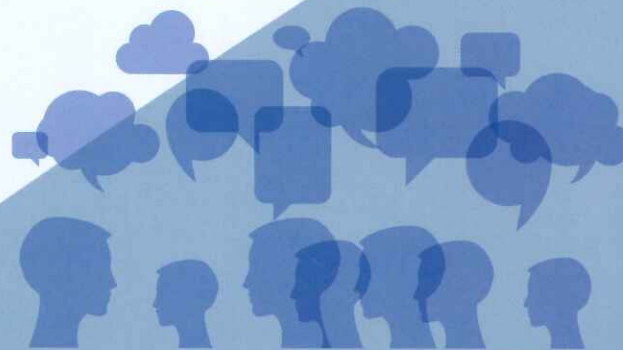
Mercredi 14h00 - 17h00  
sans rendez-vous

### ASVAD

Association de Soutien  
aux Victimes d'Actes de Délinquance  
sur rendez-vous

### CIDFF

Centre d'Information sur les Droits  
des Femmes et des Familles  
sur rendez-vous



## ACTIVITÉ JUDICIAIRE CIVILE

### CONCILIATEUR DE JUSTICE

Règlement amiable de petits conflits civils

### AEM

Association Enquête et Médiation

La Maison de Justice et du Droit (MJD) d'Angoulême apporte aussi des réponses judiciaires rapides et adaptées à la petite et moyenne délinquance à l'initiative du Procureur

## ACTIVITÉ JUDICIAIRE PENALE

### Délégué du Procureur

#### PJJ

Protection Judiciaire  
de la Jeunesse

#### SAH

Service Accueil  
et Hébergement

#### ANPAA

Association Nationale de Prévention  
en Alcoologie et Addictologie

#### SPIP

Service Pénitentiaire  
d'Insertion et de Probation

#### AEM

Association Enquête  
et Médiation

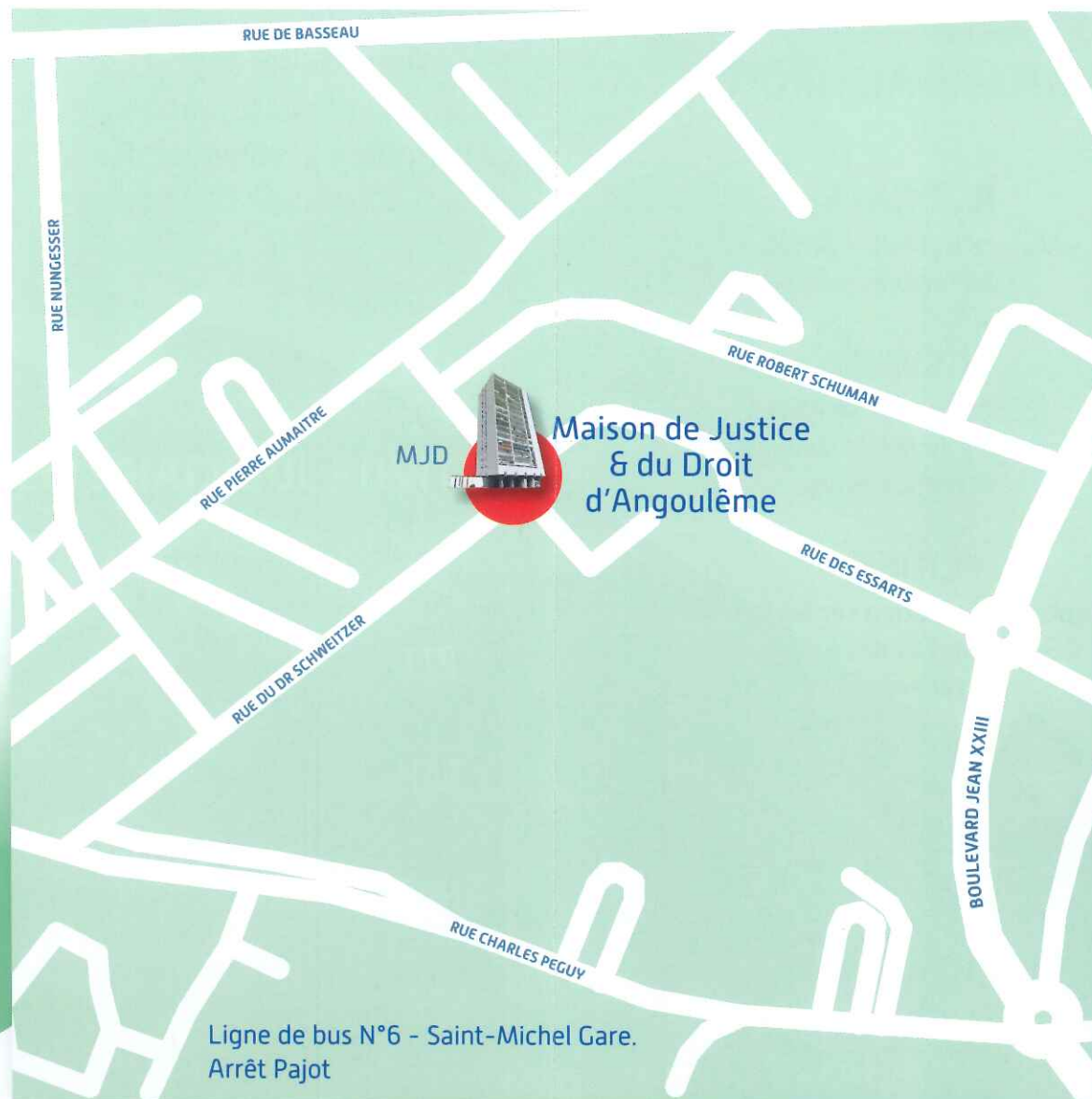
#### SSA Justice

Organisation  
de mesures alternatives

#### OPBTP

Organisme Professionnel  
de Prévention  
du Bâtiment et des Travaux Publics





Du Lundi au Vendredi  
de 9h00 à 12h30  
de 13h30 à 17h00  
(16h00 le Vendredi)

Rue René Pajot, La Grande Garenne  
16000 ANGOULEME  
tél. 05 45 24 68 01  
fax. 05 45 24 68 05

Maison  
de Justice  
&  
du Droit  
d'Angoulême

SERVICE DE PROXIMITÉ  
GRATUIT  
ET POUR TOUS